

DÉPARTEMENT des ALPES MARITIMES
PROCES VERBAL du REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE GATTIERES

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2022

Le dix-sept octobre deux mille vingt-deux à dix-huit heures et trente minutes

<u>Nombre de membres :</u>			
Afférents au Conseil Municipal :	27	Certifié exécutoire compte tenu de :	
En exercice :	27	- L'affichage en Mairie le :	<u>21/10/2022</u>
Qui ont pris part au vote :	27	- La transmission en Préfecture le :	<u>21/10/2022</u>

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, pour une séance ordinaire, sous la Présidence de Madame GUIT-NICOL Pascale, Maire.

La salle du conseil municipal est transférée Salle Louis Vogade pendant toute la durée des travaux de réhabilitation de la Mairie.

Etaient présent(e)s : Madame CAPRINI adjointe,
Messieurs LUPI-GRASSO, DALMASSO, MORISSON adjoints,
Mesdames HEYBERGER-PAUL, ODDO, NERINI, DEBONO, GREC-MERESSE,
Messieurs DRUSIAN, BONNET, DERENNE, BONUCCI, CRASTES, VALLAURI, PARAGE.

Absent(e)s et représenté(e)s :
Madame MOIREAU représentée par Madame GUIT-NICOL,
Monsieur CAVALLO représenté par Monsieur BONNET,
Madame GIUJUZZA-NAVELLO représentée par Madame CAPRINI,
Madame FERRARO représentée par Madame NERINI,
Madame ROCHEREAU représentée par M BONUCCI,
Madame MARCHAND représentée par Monsieur VALLAURI,
Monsieur GUENIN représenté par Monsieur DALMASSO,
Madame CREMONI représentée par Madame ODDO,
Monsieur TRUGLIO représenté par Monsieur PARAGE.
Madame SMOLDERS représentée par Madame GREC-MERESSE,

Absent(e)s et excusé(e)s : Néant.

Monsieur VALLAURI Romain est élu secrétaire de séance.

AR Prefecture

006-210600649-20221017-067_2022-DE
Reçu le 21/10/2022
Publié le 21/10/2022

République Française

Loi du 5 Avril 1884 - article 56

67.2022 Porter à connaissance dans le cadre des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales §4) marchés

Marché à bons de commandes relatif aux prestations de nettoyage de bâtiments communaux avec fourniture de consommables du 31 octobre 2022 au 31 décembre 2024

Monsieur DALMASSO expose :

Vu la délibération n° 19.2020 du 11 juin 2020, adoptant les délégations d'attributions du conseil municipal au Maire en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la commission marchés publics qui s'est réunie le lundi 10 octobre 2022 ;

Je vous informe que Madame le Maire a signé le marché relatif aux prestations de nettoyage de bâtiments communaux avec fourniture de consommables,

Le marché à bons de commandes a été attribué à la société SARL SOCIETE MULTI SERVICES sise 25 Rue Villeneuve 06600 Cagnes-sur-Mer, sans minimum et pour un montant maximum de :

- **100 000 € H.T.** du 31 octobre 2022 au 31 décembre 2023
- **90 000 € H.T.** du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024

Il est demandé au conseil municipal d'en prendre acte.

Les membres du conseil municipal prennent acte.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

VALLAURI Romain

GUIT-NICOL Pascale

Le secrétaire de séance,

Le Maire.